



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Séance du 26 mars 2025**

**Nombre de Membres présents : 22**

**L'an deux mille vingt-cinq**

**Nombre de suffrages exprimés : 26**

**Et le vingt-six-mars**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

**A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.**

**Date de la convocation :**

13 mars 2025

Présents

J. H. FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK  
G. BARRIOL – F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET  
H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT  
R. BENEJEAN – M. DUMAS – J. CHUECOS – F. CHEILAN  
A. RATTIER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY  
A. VASAI – C. UHL – P. CASTEAU

**Objet de la délibération**

**27-2025**

Bilan des acquisitions et cessions

Année 2024

Excusé(s) ayant donné pouvoir

- M. AUGIER à A. VASAI  
- S. AELVOET à S. REBUFFAT  
- S. LEBELLE à R. BENEJEAN  
- M. SOLER à M. DUMAS

Absent(s)

Jérôme DELCOURT

Marie DUMAS a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Gilles MOURGUES

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Le tableau annexé à la présente délibération présente le détail des acquisitions et cessions réalisées en 2024.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de ce bilan

## DÉLIBÉRATION

### **Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé du rapporteur,

**Vu** l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant** l'obligation d'annexer au compte administratif de la commune le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la ville,

**Et après en avoir délibéré,**

## DÉCIDE

**Article unique : DE PRENDRE ACTE** du bilan des acquisitions et cessions opérées par la ville pour l'année 2024.

### VOTE

Pour : G MOURGUES - J.H. FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL  
F. BLARQUEZ - H. JAUBERT - M. NOEL-GAMET - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT  
R. BENEJEAN - M. DUMAS - J. CHUECOS - F. CHEILAN - A. RATTIER - J.L. CLOEZ  
A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI - C. UHL - P. CASTEAU - M. AUGIER - S. AELVOET  
S. LEBELLE - M. SOLER

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Maire,**

Gilles MOURGUES

**La Secrétaire de séance,**

Marie DUMAS